



Règlement intérieur

HORAIRES SCOLAIRES

| | Matin | Après-midi | APC : |
|----------|--------------|---------------|--------------------|
| Lundi | 9h00 - 12h00 | 13h30 - 15h30 | APC ou TAP → 16h30 |
| Mardi | 9h00 - 12h00 | 13h30 - 15h30 | TAP → 16h30 |
| Mercredi | 9h00 - 12h00 | | |
| Jeudi | 9h00 - 12h00 | 13h30 - 16h30 | |
| Vendredi | 9h00 - 12h00 | 13h30 - 15h30 | TAP → 16h30 |

APC :
Activité Pédagogique Complémentaire prise en charge par les Enseignants. (Soutien d'Elèves en difficulté scolaire passagère, prise en charge d'une partie du groupe-classe sur un projet spécifique, aide à la méthodologie)
TAP : Temps d'Activité Périscolaire pris en charge par la Municipalité

♦ L'accueil des élèves se fait 10 mn avant ces horaires.

Le matin et l'après-midi, la porte de la cour ne sera pas ouverte avant : les élèves sont alors sous la responsabilité de leurs parents ou, s'ils prennent le car, sous la responsabilité de la municipalité, puis de l'organisme de transport. Le midi, après 12h10, ils iront à la cantine. Le soir, après 15h30 (16h30 le Jeudi), ils seront pris en charge par la Municipalité (TAP ou garderie)

♦ Il convient, d'autre part, de conduire les enfants des classes maternelles dans leur classe .

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

- ♦ Les retards ou absences doivent être justifiés par un mot du responsable légal dans le cahier de liaison.
 - ♦ Les élèves arrivant « exceptionnellement » en retard doivent être conduits par leur parent jusqu'à leur classe.
 - ♦ Un élève ne peut quitter l'école pendant la classe qu'à titre exceptionnel. Une autorisation, fournie par l'enseignant, sera dûment remplie par le responsable de l'enfant.
 - ♦ Pour les enfants scolarisés en maternelle, ainsi que pour ceux n'étant pas autorisés à quitter seuls l'école, une liste de personnes accréditées pour venir chercher l'enfant est indispensable.
 - ♦ À partir de l'élémentaire, c'est-à-dire du CP, les enfants peuvent sortir seuls, sauf indication de la famille.
 - ♦ Les enfants inscrits à l'école, que ce soit en Maternelle ou en Élémentaire, sont tenus de fréquenter l'école avec assiduité.
 - ♦ Les départs en vacances durant le temps scolaire ne sont pas autorisés.
- Si, toutefois, une situation particulière (horaires de travail, garde alternée,) ne vous permettait pas de faire autrement, vous devrez faire parvenir à l'enseignant(e) de votre enfant une lettre **de demande d'autorisation d'absence** qui sera transmise à l' Inspection Académique.

TENUE

- ♦ La tenue vestimentaire doit être adaptée à l'école.
- ♦ Les élèves accueillis à l'école doivent être en bon état de santé et de propreté.
- ♦ Tout cas de maladie contagieuse doit être signalé. Il en est de même pour les poux.
- ♦ À l'école, aucun médicament ne peut être donné à un enfant, sauf protocole établi par le médecin scolaire (asthme, diabète, allergies ...).
- ♦ Ne pas mettre de médicaments dans les cartables.



MATÉRIEL SCOLAIRE

- ◆ Les élèves doivent prendre soin de leurs affaires personnelles, des livres, du matériel qui leur sera confié ainsi que des jeux de cour.
- ◆ Les parents doivent veiller chaque jour, avant le départ pour l'école, à ce que le cartable contienne bien tout le matériel nécessaire au travail scolaire.
- ◆ Tout matériel perdu ou détérioré devra être remplacé par la famille.
- ◆ Tout livre perdu ou endommagé devra être remplacé par la famille.

SÉCURITÉ

- ◆ Il est vivement conseillé d'assurer les élèves, soit par l'assurance proposée par l'école, soit par une assurance personnelle (responsabilité civile **et** individuelle accident). Fournir une attestation à l'école.

DISCIPLINE

- ◆ Les enfants ont des droits, mais, comme tout individu vivant en société, ils ont aussi des devoirs qu'ils se doivent d'assumer. Pour une vie de groupe sereine, un respect mutuel est indispensable.
- ◆ L'insolence, le manque de politesse, le vocabulaire grossier ne seront pas tolérés.
- ◆ Les élèves doivent respecter les locaux scolaires et veiller à leur propreté (jeter les papiers dans les poubelles, ne pas casser les plantations...)
- ◆ Les élèves ne doivent pas rester ou revenir en classe pendant les récréations sauf autorisation du maître ou de la maîtresse.
- ◆ Les élèves doivent respecter les règles de vie mises en place avec les différents permis.

VIE SCOLAIRE

- ◆ Il convient de ne pas apporter de jouets, bijoux, objets dangereux à l'école. En cas de perte, la responsabilité de l'école ne sera pas engagée.
- ◆ Les sucreries ne sont pas autorisées. Les goûters ne sont pas souhaitables, sauf fruits.

SUIVI SCOLAIRE

- ◆ Il est important que les parents suivent au jour le jour le travail de leur enfant et signent régulièrement tout document (cahier de liaison, note d'information, cahier de classe ou dossier d'évaluation)

LIAISON PARENTS-ENSEIGNANTS

- ◆ La collaboration parents-enseignants est vivement souhaitable dans l'intérêt des enfants.
- ◆ Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les enseignants pourront tenir compte.
- ◆ Pour toute rencontre, il est préférable de prendre rendez-vous avec l'enseignant concerné (appel téléphonique ou mot dans le carnet de liaison).

Nous souhaitons à tous une bonne année scolaire.

Nous restons à votre disposition pour tout dialogue : la concertation, l'implication de tous, parents, enfants, enseignants, sont les gages de la réussite scolaire de chaque enfant.

*Très cordialement
L'équipe éducative*



NOM de l'élève : _____ Classe : _____

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et l'accepter.

Signature des parents

COUPON à RAMENER complété et signé à l'école